

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 10 novembre 2020**

**Date de la convocation : 04/11/2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir** : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

**Absents suppléés** : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

**Absent** : M. Malik MAOUCHE.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick GUICHARD.

---

**OBJET** : **ENVIRONNEMENT - Air Energie Climat** : réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la région relatif au service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)

**Rapporteur** : Denis PEILLOT

NOTE DE SYNTHÈSE

**Contexte général et enjeux pour Vienne Condrieu Agglomération**

L'agglomération est engagée dans la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) et en phase d'élaboration d'un nouveau PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Elle souhaite dans ce cadre non seulement développer le recours aux énergies renouvelables mais également accompagner la diminution des consommations énergétiques.

L'agglomération propose aujourd'hui un espace Info Energie depuis de nombreuses années sur l'Isère avec l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Energie) et depuis 2020 avec ALTE 69. Il consiste en des permanences téléphoniques et physiques sur RDV préalables à Vienne et Condrieu.

Or, au-delà de l'information de premier niveau, la loi de transition énergétique pour une croissance verte a institué la mise en place d'un service public de la performance énergétique dans l'habitat (dit SPEEH). Il s'agit d'accompagner les propriétaires de logements tout au long de leur projet avec des conseils personnalisés, des audits énergétiques, voire un accompagnement pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale. On parle alors de plateforme de la rénovation énergétique (PTRE).

Afin de stimuler la mise en œuvre de PTRE sur l'ensemble du territoire national, l'Etat a initié un programme de "Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique" via l'ADEME afin de permettre un financement sur 3 ans.

La Région en qualité de pilote du déploiement du SPEEH en AURA a été désignée comme porteur associé du SARE. Elle lance un appel à Manifestation d'intérêt (AMI) à cet effet. Les candidatures retenues avant la fin de l'année pourront ainsi bénéficier d'un financement global sur 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

Pour l'agglomération, l'enjeu à court terme est de maintenir la continuité des missions assurées aujourd'hui par l'espace Info Energie sans augmentation des coûts. Pour mémoire, le montant de la contribution 2020 de la convention tripartite AGEDEN/ALTE 69 est de 40 660 €. Or, à compter de 2021, il n'y aura plus de soutien financier extérieur (ADEME, Département, Région) en dehors du dispositif SARE.

Il s'agit également de mettre en œuvre une PTRE, outil indispensable à l'atteinte des objectifs TEPOS et de lutter contre la précarité énergétique pour les habitants de l'agglomération (enjeu issu du diagnostic PCEAT/PLH). La réponse à l'AMI est ainsi une opportunité pour mobiliser un financement permettant de porter l'ambition d'un guichet unique "rénovation" et d'un parcours complet d'accompagnement de confiance.

### **Organisation de la réponse à l'AMI**

Les départements d'une part de l'Isère (courrier du 03 Août 2020) et d'autre part du Rhône (courrier du 09 Octobre 2020) se sont positionnés pour être candidats à l'AMI et proposer une réponse commune avec les EPCI.

Le déploiement du SPEEH nécessite une échelle suffisante en terme d'habitants (enjeu de mutualisation des compétences et moyens et de mobilisation des financements). Aussi, il est proposé de répondre à l'AMI en s'associant d'une part à la réponse du département du Rhône et d'autre part à la réponse du département de l'Isère.

Ce montage est complexe administrativement et les opérateurs seront différents selon les départements mais Vienne Condrieu agglomération s'assurera :

- que cela soit non perceptible par l'utilisateur
- du maintien d'une proximité territoriale (avec les permanences sur Condrieu et Vienne).

Les modalités opérationnelles détaillées ainsi que la gouvernance sont en cours de définition et seront formalisés dans le cadre des réponses à l'AMI avec les deux départements.

A ce stade des discussions, le département de l'Isère propose d'assurer à l'échelle départementale les actes suivants en s'appuyant sur l'AGEDEN :

- le conseil de premier niveau (par téléphone et mail) assurant une couverture totale du territoire et une orientation vers des dispositifs ciblés (précarité énergétique)
- un socle minimum de conseils personnalisés aux ménages.

Le rôle du département de l'Isère dans l'accompagnement du petit tertiaire privé reste à préciser. Le département du Rhône prévoit de s'appuyer sur l'ALTE 69 pour répondre à la plupart des actes.

Vienne Condrieu Agglomération assurera la mise en œuvre et le financement des autres actes en fonction de ses propres objectifs (conseils personnalisés supplémentaires, audits énergétiques, accompagnement, prise en compte du petit tertiaire...) et sera remboursé à l'acte (selon la grille du programme SARE).

L'AMI prévoit une contribution financière minimale de 0,5 € /habitant des EPCI. Cela représente environ 46 000 € en 2021 pour l'agglomération. La montée en charge sera évolutive sur 2022 et 2023 ainsi que l'organisation associée.

Il est précisé que les dispositifs tels que l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et le Conventionnement Soliha Rhône pour les propriétaires modestes seront articulés avec le SPEEH au travers d'une coordination entre opérateurs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°18-247 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 par laquelle Vienne Condrieu Agglomération a décidé du lancement de l'élaboration de son PCAET,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le principe d'une réponse à l'AMI pour le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)

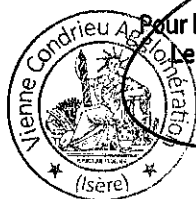
**APPROUVE** le principe d'une réponse commune d'une part avec le département de l'Isère et d'autre part avec le département du Rhône.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à élaborer les réponses à l'AMI en partenariat avec les départements et les autres collectivités concernées.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches associées et signer les conventions tripartites à intervenir afférentes à la présente délibération.

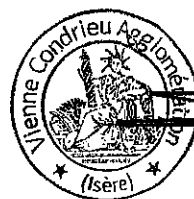
Conseil Communautaire du 10 novembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 NOV. 2020 et a été publiée le 13 NOV 2020



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS